Association québécoise des sports en fauteuil roulant



Assemblée générale annuelle 1997

CAHIER DU MEMBRE

- Ordre du jour .
- Procès-verbal 1996
 - Rapports .
- Bilan financier 1996 •
- Règlements généraux •

Table des matières

Conseil d'administration	4
Ordre du jour	5
Procès-verbal • AGA 1996	7
Rapport du président	13
Commission athlétisme	15
Commission basketball	16
Commission rugby	17
Commission tennis	18
Rapport de la permanence	19
Rapport financier 1996-97, AQSFR	21
Propositions d'amendements aux règlements généraux	39
Règlements généraux	40





Conseil d'administration



Donald Royer Jean-Paul Charlebois

Paul Desiardins

Richard Tétreault

Président

Vice-président

Secrétaire

représentant de la commission rugby

Trésorier

représentant de la commission athlétisme

Hélène Simard Michel Racine

Gilles Brière Jean Lemonde Serge Raymond Représentante de la commission tennis Représentant de la commission basketball

Administrateur Administrateur Administrateur

PERSONNEL DE 1'AQSFR

Patrice Lacaille

Caroline Bujold

Marcel Duguay

Nathalie Moreau

Doris Morgan

Directeur général

Coordonnatrice technique

Agent de bureau

Responsable aux communications

adjointe administrative



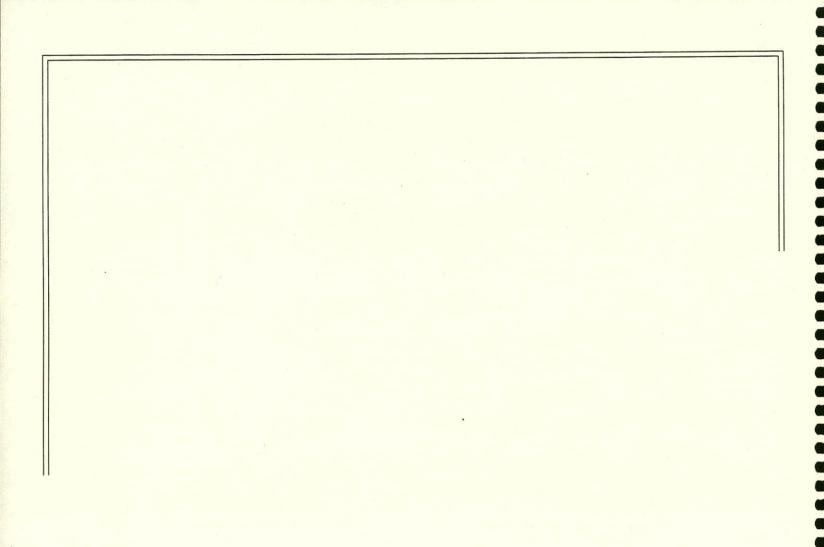


Ordre du jour ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE PAQSER Samedi 20 septembre 1997

1.	Ouverture de l'assemblée
2.	Élection du président et du secrétaire d'assemblée
3.	Appel des délégués
4.	Vérification du quorum
5.	Adoption de l'ordre du jour
6.	Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 7 septembre 1996
7.	Rapport du président
8.	Rapport des présidents des commissions sportives
9.	Rapport de la permanence
10.	Propositions d'amendements aux règlements généraux
11.	Bilan financier de la Fondation René Massé
12.	Rapport financier AQSFR
13.	Nomination d'une firme de vérification
14.	Élection d'un (e) président (e) et d'un (e) secrétaire d'élections
15.	Procédures d'élections des administrateurs
16.	Dévoilement du résultat du scrutin
17.	Affaires nouvelles
18.	Levée de l'assemblée











Proces-verbal

Assemblée générale annuelle de l'Association québécoise des sports en fauteuil roulant Samedi le 7 septembre 1996

1- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE:

Donald Royer, ouvre l'assemblée des membres. Il souhaite la bienvenue aux participants et à toutes les personnes présentes à l'assemblée générale de l'AQSFR. La réunion est ouverte à 15H50.

2- ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DE LA SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE:

Il est proposé par Claude Auger que Donald Royer agisse comme président d'assemblée.

Appuyé par Serge Raymond ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est proposé par Michel Racine que Nathalie Moreau agisse comme secrétaire.

Appuyé par Alain Roy ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3- VÉRIFICATION DU DROIT DE VOTE:

Le président d'assemblée demande à ceux qui ne sont pas membres de l'AQSFR de s'abstenir de voter et demande si tous les participants ayant droit de vote ont bien reçu leur carton.

4- VÉRIFICATION DU QUORUM:

Le président vérifie et constate qu'il y a quorum (26 votants).

5- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

Il est proposé par Richard Plante d'adopter l'ordre du jour, en laissant le point «Affaires nouvelles» ouvert.



Appuyé par Paul Desjardins ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



6- LECTURE ET ADOPTION DU P.-V. DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 10 SEPTEMBRE 1995

Il est proposé par Jean Lemonde d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 1995.

Appuyé par Serge Raymond ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7- RAPPORT DU PRÉSIDENT:

Donald Royer lit le rapport du président inclus dans le cahier du membre.

Il est proposé par Michel Lemay de recevoir le rapport du président tel que présenté.

Appuyé par Claude Auger ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8- RAPPORT DES COMMISSIONS SPORTIVES:

Athlétisme: Richard Tétreault, président de la commission, présente son rapport.

Basket-ball: Michel Racine, président de la commission, présente son rapport.

Rugby: Paul Desjardins, président de la commission, présente son rapport.

Tennis: aucun représentant du milieu du tennis, mais un rapport est disponible.

Il est proposé par Daniel Vézina de recevoir les rapports de chacune des commissions, tel que présentés.

Appuyé par Gérald Brûlé ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. RAPPORT DE LA PERMANENCE

Guy Berthiaume présente son rapport, inclus dans le cahier du membre. Patrice Lacaille, directeur par interim, se présente et livre un bref mot de présentation aux membres.





Il est proposé par Paul Desjardins de recevoir le rapport de la permanence, tel que présenté.

Appuyé par Michel Racine ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Donald présente la proposition de modification aux règlements généraux à l'article 24, et qui est déjà inclus dans le cahier du membre (page 21).

Le conseil d'administration soumet la proposition

Il est proposé par Serge Raymond d'adopter la modification aux règlements généraux à l'article 24, tel que présenté.

Appuyé par Daniel Vézina ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11- RAPPORT FINANCIER DE LA FONDATION RENÉ MASSÉ:

Le rapport n'a pas à être adopté par l'Assemblée de l'AQSFR, mais les membres peuvent consulter le dit rapport. Guy Berthiaume présente brièvement le bilan et l'avoir de la Fondation René Massé.

12- BILAN FINANCIER DE L'AQSFR AU 31 MARS 1996:

Richard Tétreault, trésorier, présente aux membres les structures actuelles de financement de l'AQSFR. Le détail des campagnes de financement est présenté sous forme de tableau. On débute une période de questions, où l'assemblée constate qu'il en coûte cher pour mettre en place des campagnes de financement.

Concernant les surplus des commissions qui doivent être soustraits, Daniel se demande si il y aurait moyen d'imputer un passif aux commissions pour simplifier les opérations comptables.

Il est proposé par Michel Racine d'adopter les états financiers 1995-96, tel que vérifié par la firme Gosselin et Associés.

Appuyé par Paul Desjardins Adopté à l'unanimité.





13- NOMINATION D'UNE FIRME DE VÉRIFICATION:

Il est proposé par Daniel Vézina de reconduire la firme Gosselin et Associés comme vérificateur des finances.

Appuyé par Martine Talbot ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14- ÉLECTION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS:

Il est proposé par Michel Racine que Patrice Lacaille et Nathalie Moreau agissent respectivement comme président et secrétaire d'élections.

Guy Berthiaume et Caroline Bujold agiront comme scrutateurs en cas de prise de votes.

Appuyé par Claude Auger ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Donald rappelle que trois administrateurs sont en élection: Jean Lemonde, Gilles Brière et Donald Royer.

14- PROCÉDURES D'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Le président d'élections déclare la période de mise en candidature ouverte.

Claude Auger propose

Jean Lemonde

Claude Auger propose

Donald Royer

Donald Royer propose

Gilles Brière

Il est proposé par Gérald Brûlé de fermer la période de mise en candidature;

Appuyé par Richard Plante ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 <u>ÉLECTIONS DES ADMINISTRATEURS:</u>

Gilles Brière accepte Donald Royer accepte Jean Lemonde accepte





16- DÉVOILEMENT DU SCRUTIN:

Comme il y a trois candidatures pour trois postes, les trois candidats sont élus par acclamation

Patrice Lacaille président d'élections

Nathalie Moreau secrétaire d'élections

17- AFFAIRES NOUVELLES:

17.1 Entérinement des présidents de commissions sportives:

Il est proposé par Serge Raymond de ratifier les nominations de Paul Desjardins et Michel Racine, respectivement comme présidents en rugby et en basketball.

Appuyé par Claude Auger ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17.2 Jean Lemonde propose une motion de félicitations pour l'ensemble des membres du personnel.

ADOPTÉ

On exprime le souhait que les montants des commissions puissent être revisés à la hausse. Donald souligne que la réunion de réflexion du Lac à l'Épaule devra certainement préciser et donner des balises en ce sens.

18- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

Le président remercie l'assemblée pour son travail.

Il est proposé par Michel Racine de procéder à la levée de l'assemblée.

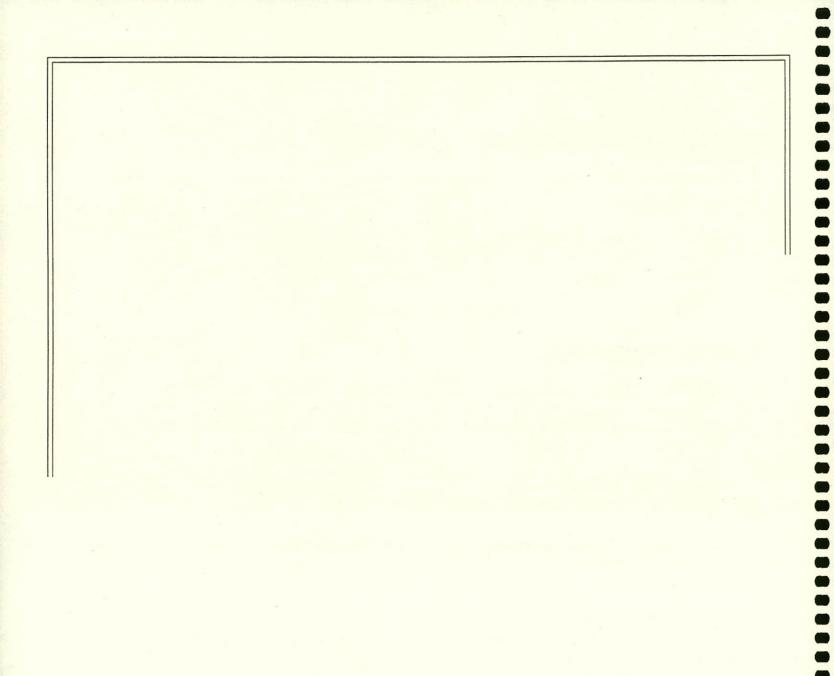
Appuyé par Gilles Brière ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 septembre 1996

Nathalie Moreau Secrétaire d'assemblée











Rapport du

Président

Il serait prétentieux de prétendre que tout a été parfait, mais une rapide analyse des faits et gestes de cette dernière année me permet de croire qu'il y a eu beaucoup plus de bons que de mauvais coups. Si vous vous donnez la peine de consulter les différents rapports et que vous avez suivi d'assez près les activités de l'Association vous constaterez que l'AQSFR a su maintenir une présence active dans différents domaines et a connu d'excellents résultats au plan sportif.

Un tel rapport serait incomplet si je ne glissais pas quelques mots sur nos campagnes de financement. Il est évident que chaque année apporte son lot de soucis, de problèmes et de frustrations. Cependant, de grands efforts ont été mis de l'avant afin de s'assurer que le nom de nos athlètes et par le fait même celui de notre organisme étaient toujours utilisés de façon correcte. De plus, des méthodes rigoureuses de contrôle ont été mises sur pied avec l'objectif premier de toujours savoir ce qui arrivait avec l'argent de nos donateurs. Malgré tous nos efforts, il se produit, il faut l'avouer, certains ratés mais confirmant plutôt l'exception que la règle.

Des performances qui dominent la scène canadienne

On ne peut passe sous silence la participation et la performance de nos athlètes et équipes tant sur la scène provinciale, nationale, qu'internationale. Par exemple, j'ai une fierté bien légitime quand je me rends au Metro Toronto Wheelchair Challenge en athlétisme et que je constate que la délégation québécoise dépasse la vingtaine d'athlètes. D'un autre côté, je me demande ce que serait cet événement sans la participation du Québec. Évidemment, il ne saurait être question d'énumérer toutes les activités où l'AQSFR a été représentée d'une façon ou d'une autre, mais ça bouge chez nous et le Québec fait figure de leader en plusieurs

occasions, spécialement sur la scène canadienne.

Même si la dernière année a été marquée par de nombreux bouleversements au plan sportif, et il suffit ici de penser au dépôt de nombreux mémoires aux consultations régionales et nationales et à l'annonce, par le ministre Rémi Trudel du ministère des Affaires municipales, d'une nouvelle politique de sport au Québec, il n'en demeure pas moins que l'AQSFR s'en est sortie relativement intacte et n'a pas vu de modifications profondes de sa mission ou de son mandat.

Gala Sports-Québec

Un bel hommage a été rendu à Chantal Petitclerc, Chantal Benoît et Jean Laroche lors du dernier Gala Sports-Québec et il faut se réjouir d'une telle reconnaissance. Même si ce n'est pas la première fois que des gens du domaine du sport en fauteuil roulant sont mis en nomination et remportent la palme, j'espère ne pas me tromper en pensant à respect, athlète à part entière, crédibilité et réussite.

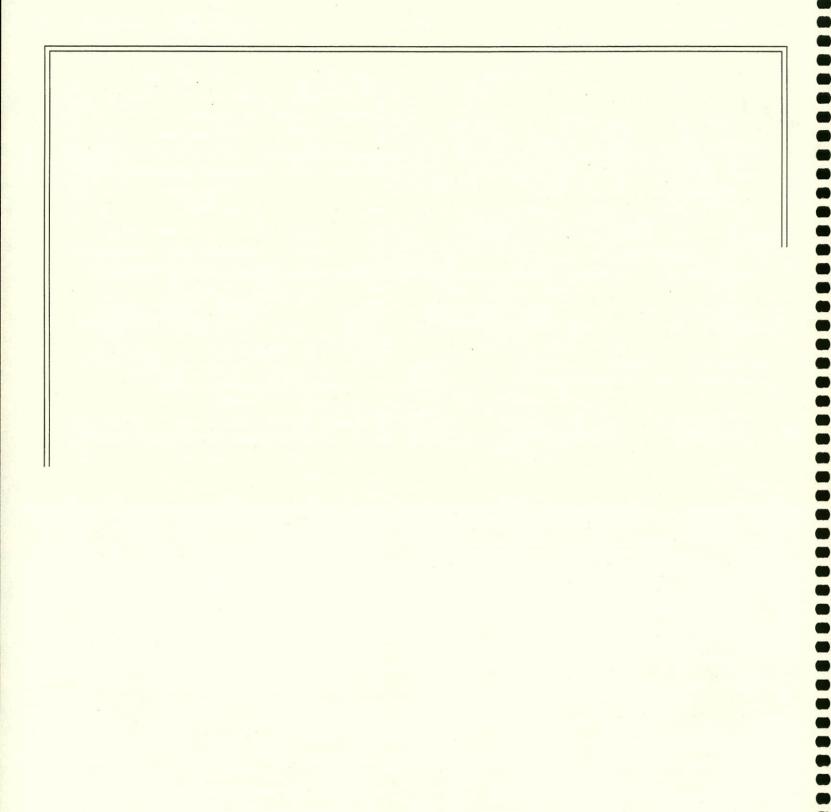
J'ose croire que personne ne m'en voudra de souligner non seulement le travail assidu mais surtout, le professionnalisme de notre équipe de permanents. Comme il est toujours risqué d'avancer des noms, je me limiterai à ce seul commentaire. Cependant, si le succès est fait de mille et une petites choses, la constance et l'excellence de nos permanents y sont pour beaucoup.

Notre conseil d'administration subira des changements assez importants avec le départ de trois administrateurs chevronnés, il faut bien l'admettre, et qui auront marqué chacun à leur façon le cheminement de l'AQSFR. Il s'agit de Jean Lemonde, Jean-Paul Charlebois et Serge Raymond. Je ne pourrais terminer ce rapport sans remercier bien sincèrement ces trois individus pour leur engagement, leur support et leur contribution. On ne peut que leur souhaiter bonne chance dans la poursuite de leurs activités professionnelles.

Autant j'ai apprécié cette dernière année, autant l'AQSFR m'apporte de nombreuses satisfactions, autant je me rends compte qu'une des grandes richesses de notre association demeure cette équipe d'officiels, d'entraîneurs et de bénévoles à qui je m'empresse de rendre hommage.

Avec mes salutations les meilleures Donald Royer, président











L'année de l'inclusion

La plus grande réalisation de l'année fut sans contredit l'intégration de la section athlétisme au niveau canadien par Athlétisme Canada.

Le concept transfère plus de 100 000\$ et un employé (Colin Timm) qui aura comme principal mandat d'intégrer les athlètes à l'ensemble des programmes d'ici les Jeux de Sydney.

Des actions posées rapidement, du dédoublement dans les chaînes de communications, mais surtout, des entraîneurs et des athlètes qui ont dû subir ces transferts de compétences. Beaucoup de questions qui vont amener l'AQSFR et la FAQ à s'asseoir et discuter des moyens les plus appropriés pour avantager l'athlète dans son cheminement vers l'excellence.

Programme d'excellence, programme de développement

Les résultats de 1996-97, c'est-à-dire ceux effectués après les Jeux paralympiques nous amènent de belles surprises. En particulier, une profondeur au niveau de notre relève qui s'est reflétée au Championnat canadien sur piste à Toronto, au Championnat provincial à Sherbrooke, et lors des Jeux du Canada à Brandon au Manitoba. Le programme de développement et surtout le soutien financier doit être maintenu.

Au niveau du programme d'excellence, certains résultats méritent notre attention. Chantal Petitclerc deuxième (2e) au 800

mètres, avec un nouveau record canadien aux derniers Championnats

du monde à Athènes en août dernier, derrière Louise Sauvage de l'Australie. Chantal a de plus éclipsé la marque mondiale qu'elle avait elle-même établie aux Paralympiques dans l'épreuve du 100 mètres par deux centièmes de secondes, à l'occasion du Metro Toronto Wheelchair Challenge.

André Beaudoin a aussi éclipsé la marque mondiale détenue par Paul Nitz au 100 mètres, par cinq centièmes de seconde en effectuant la distance en 17.57 au lan Hume Invitation à Sherbrooke.

Dean Bergeron pour sa part a pulvérisé deux marques mondiales lors des Championnats provinciaux à Sherbrooke au 800 mètres et au 1500 mètres avec des temps de 2:04.78 et de 3:59.19, abaissant de près de deux secondes la marque du 800 mètres.

Pas de records du monde, mais le tour du monde

Je m'en voudrais de ne pas signaler le travail exceptionnel maintes fois effectué dans l'ombre, de Donald Royer, notre cher président qui au cours des quatre dernières années, a été un ambassadeur de premier plan pour notre association avec la présidence de ISMWSF. Il s'agit simplement de voyager un peu pour voir à quel point sa notoriété et/ou sa sagesse nous ouvrent des portes au besoin.

Je termine en souhaitant le plus prompt rétablissement à Alain Baillargeon, hospitalisé à la suite d'une chute avec son fauteuil de tous les jours

Richard Tétreault, Président de la commission



Basketball



Nous sommes à l'aube d'une nouvelle saison mais, avant de penser à l'avenir, je me dois de faire une rétrospective.

La saison dernière s'annonçait très difficile financièrement, dû au fait que le Championnat canadien a accumulé un déficit plus important que prévu. Nous avons fait un suivi très serré du budget et le fait d'avoir opérer un tel suivi nous a permis d'avoir cette fois un surplus à la fin de l'année financière. La plupart des postes budgétaires qui avaient subi des coupures ont donc été renfloués. Nous avons également instauré un nouveau système pour payer les entraîneurs des équipes du Québec.

Assez parlé d'argent. Que s'est-il passé sur le terrain la saison dernière? Je crois être en mesure de dire que la saison 1996-97 fut la meilleure depuis des années et ce, même si la ligue de l'Est a pris une année sabbatique. La Ligue de Montréal a permis à certains joueurs élite d'évoluer avec des équipes plus faibles et par le fait même, d'augmenter le calibre de jeu de ces équipes et de la Ligue.

Les Zodiaks nous représentaient à la finale de la Division féminine de la ligue canadienne de basketball en fauteuil roulant et elles sont revenues avec une quatrième place. Avec un peu plus de chance, elles auraient pu s'emparer d'une médaille. Je suis certain que le programme mis en place par Guy et Alain va permettre au basketball féminin d'évoluer à son maximum. Félicitations à toute l'équipe!

Les Gladiateurs de Laval nous ont très bien représentés à Toronto lors des finales de la Ligue canadienne, avec une quatrième position. Les Bulldogs de Québec ont quant à eux terminé huitième à leur toute preNotre équipe provinciale masculine a participé au Championnat canadien à Vancouver au mois de mai dernier. L'équipe a joué beaucoup mieux que l'an passé, mais ce ne fut pas suffisant pour modifier sa position au quatrième rang. Nous sommes tout de même sur la bonne voie et je voudrais remercier à ce titre Stéphane Perreault pour son travail durant la saison du Fleur de Lys.

Les Gladiateurs Jr ont terminé au second rang derrière Patrick Anderson des Twin City Spinners aux finales canadiennes junior. Dans la catégorie mini, les P'tits Glads et la nouvelle formation de Québec, les Pitbulls, ont uni leurs effort pour former une seule équipe, et quelle équipe! Le seul problème fut... l'autobus! Pour la première fois, le Québec avait sa propre division LCBFR. Ce fut une bonne saison, mais les Gladiateurs étaient trop forts!

Coupe du monde Junior à Toronto

Que dire de plus, sinon des Félicitations à Brent Lakatos et Martin Corriveau qui sont revenus de la première Coupe du monde junior de basketball en fauteuil roulant avec rien de moins que la médaille d'or au sein de l'équipe canadienne.

En terminant, je voudrais remercier Martine, Sabrina, Daniel, Gérald et Serge pour le travail qu'ils ont accompli durant la saison dernière et un gros merci à Caroline, de même qu'à toute l'équipe de l'AQSFR pour tout ce qu'ils ont fait pour le basketball.

Que nous réserve l'avenir? Et bien, on le saura lors de la prochaine réunion....

Michel Racine, Président de la commission basketball





mière participation.

Rugby



Changements et transitions

La saison qui vient de se terminer en fut une des plus mouvementées. Plus de 182 matchs pour la Ligue québécoise et 20 pour l'équipe du Québec; le Championnat canadien à organiser, ainsi qu'une participation active au Défi sportif.

Après les Paralympiques, nous avons mis sur pied un programme de développement pour les joueurs de rugby, afin d'avoir une meilleure représentativité au sein de l'équipe canadienne. Déjà, les résultats se sont fait sentir car trois joueurs ont été sélectionnés sur l'équipe pour 97-98 et deux autres figurent parmi les substituts.

Une nouvelle structure sera proposée à la commission de rugby du Québec afin d'avoir de meilleures relations et améliorer la communication avec l'AQSFR, l'ACSFR, la Ligue américaine et les instances internationales. Les trois prochaines années seront le théâtre d'un processus de transition et de changements importants dans le monde du rugby.

En parlant de changements, je tiens à vous signaler la nomination de Marco Dispaltro comme représentant du Québec à la section de rugby canadienne. Il y siégera également comme président. Pour ceux et celles qui connaissent Marco, vous pouvez être certain que nous allons savoir tout ce qui va se passer sur le plan canadien et ce, très rapidement. Ses contacts privilégiés avec les responsables des équipes américaines, canadiennes et autres vont sûrement nous être d'une grande valeur.

Nationaux au Québec

Plus concrètement sur le plan des championnats, ce fut une récolte excellente en 1997. Pour la première fois, les deux finales provinciales ont

été d'une rare qualité. Félicitations à toutes les équipes de la Ligue pour leur

collaboration et leur participation.

Pour sa part, le Championnat canadien fut également un franc succès, le Québec terminant avec l'argent contre BC. Fait à noter et pour la première fois dans un tel championnat, le bronze, convoité par l'Ontario et le Manitoba, fut finalement remporté après deux périodes de prolongation.

Un autre indice de changement au rugby, c'est la Classique 3.5 du Défi sportif. Cette année, Tampa a ébranlé la suprématie du Colorado, mais le plus important, c'est la progression dans le nombre de pays intéressés. Outre le Défi montréalais, un événement semblable sera organisé en Nouvelle-Zélande au mois d'août prochain, et en Allemagne au mois de mai 1998. La Suisse suivra en automne 98. Ce qui est important à retenir c'est que dès l'an prochain, on envisage de plus en plus la création d'une ligue permanente de 3.5pts à travers le monde. L'IWRF sera approchée à cet effet.

C'était un léger résumé des activités concernant le rugby. On nous a demandé de nous prendre en main et je crois que c'est fait! Il ne reste qu'à continuer sur cette lancée.

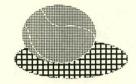
Fini les mots et je terminerais en remerciant tous les bénévoles, joueurs, arbitres et entraîneurs pour leur support et leur implication quelque soit le niveau. Un merci tout spécial au personnel de l'AQSFR pour leur appui et leur grande patience.

Je tiens encore une fois à remercier tous les collaborateurs qui m'ont épaulé au cours de l'année qui en fut une de concrétisation et ce avec toutes les différentes frustrations que cela impose, tant pour moi que pour les autres. On me nomme pour administrer et non pour faire plaisir à tous et chacun! Bonnes vacances à tous!

Paul Desjardins, président de la commission



tennis



Le tennis en fauteuil roulant a encore une fois connu une saison positive au Québec. Par contre, les membres de la commission tennis de l'AQSFR devront être très dynamiques afin d'assurer une progression de la discipline au cours des prochaines années.

Un circuit québécois fragile et incertain

Seulement sept tournois ont été organisés sur le territoire québécois cette année, dont quatre par l'Association de tennis en fauteuil roulant de la région de Québec (ATFRRQ). Bien que cette situation ne soit pas dramatique, il faut tout de même souligner l'absence presque totale d'initiative provenant de la région de Montréal. Pourtant cette région est celle ayant le plus grand bassin d'athlètes potentiels. Mis à part le tournoi organisé par le Défi sportif et le Challenge de Montréal, initiative de l'ATFRRQ, aucun autre tournoi n'a eu lieu sur le territoire montréalais. Par contre, je profite de l'occasion pour féliciter Lucien Martineau de la région de Drummondville pour l'organisation de deux événements désormais récurrents dans cette région.

Une clinique intensive s'adressant à l'ensemble des joueurs québécois a également eu lieu sur le territoire montréalais mais encore une fois, c'est l'entraîneur de la région de Québec, Louis Lamontagne qui s'est déplacé en région montréalaise pour diriger cette importante clinique organisée par l'AQSFR. De plus, de nouveaux visages démontrent que la relève est bien présente. Je pense notamment à Yann Mathieu qui malgré sa première année sur le circuit, gagnait la classe B du tournoi de St-Augustin en août dernier.

Les meilleurs au monde au Québec

L'aspect le plus positif de cette saison est certainement la tenue de deux événements québécois sanctionnés par la Fédération internationale de tennis en fauteuil roulant. Organisés par l'ATFRRQ, les Challenges de Québec et Montréal ont accueilli les trois meilleurs joueurs

au monde. La couverture médiatique a dépassé toute attente notamment dans la région de Québec. De plus, les principaux leaders du tennis au Québec (Fédération québécoise et Tennis Canada) ont eu l'occasion de constater l'excellence qu'a atteint cette discipline au niveau international. Ces deux organismes étaient d'ailleurs partenaires dans l'organisation de ces deux événements. Les quelques difficultés rencontrées lors de l'organisation de ces événements (notamment la levée de fonds) démontrent que la structure du prochain comité organisateur devra être encore plus solide.

Par ailleurs, soulignons que Mario Perron et Hélène Simard étaient encore cette année membres de l'équipe canadienne qui a participé à la Coupe du monde par équipes à Nottingham en Angleterre. Les hommes ont terminé 10e sur un total de 32 pays, alors que les femmes ont terminé au 7e rang sur un total de 15 pays. C'est Louis Lamontagne qui était l'entraîneur officiel de l'équipe canadienne. L'intérêt manifeste et l'excellence du travail de Louis Lamontagne sont d'ailleurs des atouts pour le développement de cette discipline au Québec.

Globalement, le tennis en fauteuil roulant fait actuellement face à plusieurs défis. Nous pouvons même qualifier la période actuelle de charnière pour le Québec. Son développement dépend, à mon humble avis, de l'arrivée de nouveaux leaders dans la région de Montréal et au maintien du dynamisme de l'ATFRRQ, qui elle commence à s'essoufler. La tenue des Challenges internationaux n'est actuellement aucunement assurée et dépendra de la formation d'un comité organisateur encore plus solide. L'intégration à un événement majeur de tennis tel l'Omnium Du Maurier, pourrait être la solution qui nous permettra de revoir les meilleurs joueurs au monde s'exécuter en territoire québécois. De chaudes discussions sont à prévoir au cours de l'automne...

Chose certaine, cette discipline ne cesse de progresser au niveau international. La Fédération estime désormais à près de 10 000 le nombre de joueurs de tennis en fauteuil roulant dans le monde. Voilà pourquoi nous devons prendre tous les moyens possibles pour rester dans la course. Espérons que de nouveaux leaders viendront nous prêter main forte!

Hélène Simard, Présidente



Rapport du Afrecteur Eènèral

C'est avec enthousiasme que je termine ce mandat d'un an à l'AQSFR.

Je dois vous avouer que même si ce fut un plaisir d'assumer l'intérim, ce ne fut pas chose facile de prendre la relève de Guy Berthiaume.

Cette dernière année a été couronnée de succès tant sur le plan sportif qu'au plan financier. Si les résultats sportifs appartiennent essentiellement aux athlètes, les succès administratifs sont le résultat de la conjugaison des efforts tant des administrateurs, des nombreux bénévoles et de la dynamique équipe que forment les employés de la permanence.

Nouveaux visages

Nous nous sommes enrichis de deux nouveaux employés en 1996-1997. Les campagnes de financement et les nombreuses transactions avec les institutions financières nous ont amenés à retenir les services de notre agent de bureau Marcel Duguay, dont la rémunération était assurée depuis deux ans par différents programmes de développement de l'emploi. Nous avons également choisi de prendre en main l'ensemble de la comptabilité de l'association. Nous avons donc maintenu les services de notre adjointe administrative Doris Morgan trois jours par semaine et elle sera avec nous à temps complet à compter du mois de novembre prochain.

Nous avons eu l'opportunité également de travailler avec un stagiaire en technique

> d'intervention en loisir du CEGEP du Vieux Montréal. Patrick Mahoney, que plusieurs ont pu cotoyer lors des

deux championnats de rugby le printemps dernier et plus récemment lors du challenge de tennis de Montréal, nous a donné un fort bon coup de main dans la réalisation de ces événements.

Les Jeux paralympiques ont nécessité un nombre important d'heures de travail pour assurer une couverture médiatique adéquate. Nathalie Moreau a pu compter sur le support d'une collaboratrice chevronnée en la personne de Djazia Gozim. En plus de faire un boulot magnifique, Djazia était très engagée dans notre organisation même jusqu'à prendre la responsabilité de l'organisation du banquet organisé en l'honneur de nos paralympiens le 23 novembre dernier.

Bien que les Jeux paralympiques d'Atlanta ont retenu une bonne partie de notre attention en 96-97, il faut souligner notre implication dans l'organisation des championnats Canadiens en basketball et en tennis, des sélections paralympiques en athlétisme et des championnats de l'est du Canada en rugby.

Le nerf de la guerre...

Ce rapport ne serait pas complet sans parler un peu d'argent pour cette période se terminant le 31 mars 1997.

Nous avons signé des nouvelles ententes avec nos promoteurs-partenaires. Le résultat global de l'ensemble de nos campagnes est très satisfaisant si nous tenons compte des objectifs fixés. Ces résultats nous ont permis de ne pas avoir recours à la contribution de la Fondation René Massé en 1996-1997. Ces sommes ainsi économisées ont pu être



Rapport du

(Suite)

directeur général

réinvesties selon les nouvelles politiques de placement de la fondation déterminées lors de notre «Lac à l'épaule».

Voir plus loin

Lors de ce «Lac à l'épaule» qui s'est déroulé en janvier, les administrateurs et tous les employés de la permanence ont eu l'occasion d'échanger sur les orientations et l'identification des priorités à court, moyen et long terme.

Parmi ces priorités, il est essentiel de souligner notre engagement à suivre le dossier de l'intégration des différentes disciplines par les associations sportives omnisport canadiennes.

De plus, lors de ce week-end, le conseil d'administration s'est doté d'un comité des finances qui a pour mandat avec la direction générale de scruter les opérations financières à la loupe, de façon à faciliter cette obligation des administrateurs qui devenait de plus en plus lourde lors des réunions régulières du conseil d'administration.

Une saine gestion

En 1995-1996 nous avions procédé à la mise en place d'une salle de télémarketing contrôlée par notre organisation. En 96-97, nous avons bonifié la mise en place de notre salle en diminuant nos interventions directes et en augmentant nos bénéfices.

Certains petits gestes ont été posés afin d'améliorer la transparence et l'efficacité de notre administration. Par exemple, nous n'envoyons plus la revue dans une enveloppe. Nous regroupons nos envois postaux. Pour tous nos achats importants, nous appliquons une politique de soumission sur invitation et depuis quelques mois, nous avons recours à un service de téléphonie personnalisé. Nous sommes maintenant branché au réseau internet et nous aurons d'ici quelques mois notre site web. Cette vitrine répondra d'abord aux besoins des membres et ensuite aux questions de nos nombreux donateurs. Ces quelques mesures de contrôle et de développement mis en place nous ont permis de maintenir et d'améliorer le service tout en récupérant quelques milliers de dollars qui sont toujours difficiles à amasser.

Faire valoir notre force

Le 14 février dernier, le ministre des Affaires municipales a déposé son plan d'action et son échéancier en matière de développement du loisir et du sport. Mis à part les unités régionales où nous avons invité nos membres actifs en région à assurer une présence, notre association ne devrait pas connaître à court et moyen terme des modifications importantes à son financement et à ses opérations courantes.

Par contre, nous devrons faire valoir clairement notre point de vue face aux conséquences directes qu'entraîne l'intégration des sports au niveau canadien.

Je termine ici le résumé de cette dernière année en remerciant tous les administrateurs pour la confiance qu'ils m'ont témoignée tout au long de cette année d'intérim.

Patrice Lacaille, Directeur général





Rapport financier

Association québécoise des sports en fauteuil roulant



au 31 mars 1997





RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 1997

Sommaire

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	2
Surplus cumulé - Opérations générales	3
Surplus cumulé - Projets spéciaux	3
Surplus immobilisé	4
Recettes et dépenses - Opérations générales et Projets spéciaux	5
Notes complémentaires	6-8
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Index des tableaux	9

Gosselin-Associés

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux Administrateurs de ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS EN FAUTEUIL ROULANT

Nous avons vérifié le bilan de l'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS EN FAUTEUIL ROULANT, au 31 mars 1997, ainsi que les états du surplus cumulé - opérations générales, du surplus cumulé - projets spéciaux, du surplus immobilisé et des recettes et dépenses - opérations générales et projets spéciaux pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'association. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. La vérification des recettes autres que les subventions n'a porté que sur les montants enregistrés aux livres.

À notre avis, à l'exception de la limitation dans la vérification mentionnée au paragraphe précédent, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisme au 31 mars 1997, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Gosselin et associés Société en nom collectif

Gosselin et associer

Comptables agréés

Montréal,

Le 2 juin 1997

(Constituée selon la 3^e partie de la Loi des compagnies du Québec)

BILAN

AU 31 MARS 1997

		<u>1997</u> \$	1996
	ACTIF		
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse		50 854	31 760
Comptes à recevoir - note 3		6 051	40 942
		56 905	72 702
IMMOBILISATIONS - note 4		5 128	5 469
		62 033	78 171
	PASSIF		
PASSIF À COURT TERME			
Comptes à payer et frais courus		36 295	17 776
Fonds à administrer		-	100
Recettes perçues d'avance			38 255
		36 295	56 131
	AVOIR		
SURPLUS CUMULÉ - OPÉRATIONS GÉNÉRALE	S	11 312	14 935
SURPLUS CUMULÉ - PROJETS SPÉCIAUX		9 298	1 636
SURPLUS IMMOBILISÉ		5 128	5 469
		25 738	22 040
		62 033	78 171
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION			
	_ Administratrice		
	_ Administrateur		

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS EN FAUTEUIL ROULANT SURPLUS CUMULÉ - OPÉRATIONS GÉNÉRALES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

	1997	1996
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	14 935	9 669
Transfert du fonds à administrer		798
Excédent des recettes (dépenses) sur les dépenses (recettes) de l'exercice	(3 623)	4 468
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	11 312	14 935

SURPLUS CUMULÉ - PROJETS SPÉCIAUX POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

	1997	1996
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 636	4 472
Excédent des recettes (dépenses) sur les dépenses (recettes) de l'exercice	7 662	(2 836)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	9 298	1 636

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS EN FAUTEUIL ROULANT SURPLUS IMMOBILISÉ

	1997	1996
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	5 469	5 896
Acquisition d'immobilisations pour l'exercice	1 795	2 790
Amortissement de l'exercice	(2 136)	(3 217)
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	5 128	5 469

RECETTES ET DÉPENSES - OPÉRATIONS GÉNÉRALES ET PROJETS SPÉCIAUX

	1997	1996
	\$	\$
OPÉRATIONS GÉNÉRALES		
RECETTES		
Cotisations des membres	1 718	1 830
Intérêts	632	2 030
Subventions – Tableau A	44 070	39 900
Dons postaux – Tableau B	9 370	10 716
Fondations – Tableau C	-	8 389
Remboursements de taxes	15 682	30 815
Publicité	2 820	1 568
Autres	-	2 016
Revenus des commissions	36 573	-
Levées de fonds – Tableau D - note 5	410 831	588 211
	521 696	685 475
DÉPENSES		
Ressources humaines – Tableau E	132 727	103 761
Administration – Tableau F	29 500	23 045
Vie associative et déplacements – Tableau G	15 098	16 481
Communication et promotion – Tableau H	7 611	14 300
Commissions sportives – Tableau I	160 580	114 789
Levée de fonds – Tableau D	179 803	408 631
	525 319	681 007
EXCÉDENT DES RECETTES (DÉPENSES) SUR LES DÉPENSES		
(RECETTES) DE L'EXERCICE - OPÉRATIONS GÉNÉRALES	(3 623)	4 468
PROJETS SPÉCIAUX		
RECETTES		
Projets spéciaux	75 072	29 040
DÉPENSES		
Projets spéciaux	67 410	31 876
EXCÉDENT DES RECETTES (DÉPENSES) SUR LES DÉPENSES (RECETTES) DE L'EXERCICE - PROJETS SPÉCIAUX	7 662	(2 836)
	7 002	(2 050)
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES OPÉRATIONS GÉNÉRALES ET PROJETS SPÉCIAUX	4 039	1 632

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 1997

NOTE 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS EN FAUTEUIL ROULANT est depuis le 19 septembre 1983, le nouveau nom donné à l'Association québécoise des sports pour personnes quadriplégiques. Elle est un organisme à but non lucratif constitué selon la partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec. La corporation est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les objets pour lesquels l'organisme est constitué sont les suivants:

- 1. Regrouper les clubs sportifs pour personnes en fauteuil roulant au Québec;
- 2. Agir comme pivot pour l'ensemble des intérêts et activités des membres;
- 3. Collaborer avec les différents intervenants du sport pour une concertation commune.

NOTE 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables adoptées par l'organisme sont les suivantes:

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous.

	Méthodes	Taux
Matériel informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Mobilier de bureau	Amortissement linéaire	10 ans

Surplus immobilisé

Le surplus immobilisé représente la valeur nette des immobilisations comprises dans l'actif. Ce surplus a été créé afin de pouvoir reconnaître comme dépenses les achats d'immobilisations effectués dans chaque exercice. De cette façon, le surplus cumulé est le montant réel accumulé y compris les dépenses en immobilisations.

L'amortissement établi vient diminuer les immobilisations et le surplus immobilisé, et n'affecte donc que le bilan.

.

•

.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 1997

NOTE 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Services rendus par les bénévoles

L'Association a pour politique d'omettre la valeur des services rendus sans rétribution par les bénévoles, lesquels services doivent être considérés comme partie intégrante des activités de la corporation. Pour le présent exercice, il est impossible d'évaluer les services fournis gratuitement par les bénévoles. Si une évaluation monétaire avait été possible, ce montant aurait été appliqué aux postes de recettes et dépenses appropriés.

NOTE 3 COMPTES À RECEVOIR

	1997	1996
	\$	\$
Fondation René-Massé	-	29 600
Promotion AQSFR		2 000
TPS et TVQ	3 818	6 795
Comptes clients	2 233	-
Levée de fonds - Zubis		2 547
	6 051	40 942

NOTE 4 IMMOBILISATIONS

		1997		1996
	Coût	Amortis- sement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel				
informatique	24 611	21 747	2 864	2 639
Mobilier de bureau	5 656	3 392	2 264	2 830
	30 267	25 139	5 128	5 469

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 1997

NOTE 5 LEVÉES DE FONDS

	1997	1996
	\$	\$
Jaboha	and the second s	70 187
GWE	254 221	420 074
Soveco	867	41 127
Parasport	22 524	26 595
Zubis	34 707	29 878
Promark	93 583	-
Glynn Coop		125
Autres	4 929	225
	410 831	588 211

NOTE 6 ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

L'état de l'évolution de la situation financière n'a pas été préparé, car il n'apporterait aucun renseignement pertinent à la lecture de ces états financiers.

INDEX DES TABLEAUX

AU 31 MARS 1997

Recettes – Subventions	10
Recettes – Dons postaux	10
Recettes - Fondations	11
Recettes et dépenses – Levées de fonds	12
Dépenses - Ressources humaines	13
Dépenses - Administration	14
Dépenses - Vie associative et déplacements	15
Dépenses - Communication et promotion	16
Dépenses - Commissions sportives	16

RECETTES - SUBVENTIONS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

Provincial	
PAIE	
EXTRA	

Budget		Réel	
	\$	\$	
	39 000	36 900	
	5 870	5 870	
	600	1 300	
	45 470	44 070	
_			

TABLEAU B

RECETTES - DONS POSTAUX

Particuliers
Entreprises
Campagne AQSFR

Budget	Réel	
\$	\$	
4 000	2 968	
500	455	
8 000	5 947	
12 500	9 3 7 0	

RECETTES - FONDATIONS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

René Massé Rick Hansen

Budget	Réel
\$	\$
30 520	-
-	-
30 520	Tu = =

RECETTES ET DÉPENSES – LEVÉES DE FONDS

	Budget	Réel
	\$	\$
RECETTES		
GWE	400 000	254 221
Soveco	20 000	867
Parasport	25 000	22 524
Zubis	25 000	34 707
Promark I – Dons	40 000	93 583
Bob Guay – Dons	32 000	4 929
	542 000	410 831
DÉPENSES	traction des de verifie de la proposition della	
GWE – Frais	270 000	149 809
GWE – Taxes	37 000	20 740
GWE – Envois reçus	9 000	5 289
Soveco	_	(40)
Parasport	5 000	-
Promark I		2 975
Envois postaux	2 000	-
Divers	1 000	1 030
	324 000	179 803

DÉPENSES – RESSOURCES HUMAINES

	Budget	Réel
	\$	\$
Directeur général	40 000	42 000
Coordonnatrice technique	25 000	24 815
Responsable aux communications	27 000	26 100
Agent de bureau	14 000	13 263
Adjointe administrative	11 740	10 549
Bénéfices marginaux et assurance collective	17 200	16 000
Stagiaire	2 000	-
	136 940	132 727

DÉPENSES - ADMINISTRATION

	Budget	Réel
	\$	\$
Téléphone et télécopieur	4 900	4 970
Téléphone et télécopieur – Bénévoles	200	175
Fournitures de bureau	2 200	1 753
Photocopies	2 600	3 073
Papeterie	. 1 000	3 855
Envois postaux	4 500	8 683
Vérificateur	1 300	-
Avis légaux	1 000	923
Frais bancaires	200	170
Location et réparations	700	337
Immobilisations	3 000	1 795
Assurances	500	421
Mobilier	700	265
Frais de comptabilité	1 100	890
Location d'entrepôt	350	338
Divers	500	677
Projets	1 000	1 175
	25 750	29 500

DÉPENSES - VIE ASSOCIATIVE ET DÉPLACEMENTS

	Budget	Réel
	\$	\$
Conseil d'administration	6 500	4 3 1 4
Assemblée générale	3 000	1 785
Déplacements – Employés	3 000	1 514
Représentation – Directeur	500	379
Cotisations – Organismes	1 400	1 014
Participation – CA ACSFR	500	255
Représentation – Président	1 250	1 576
Déplacements – Président	750	1 750
Bourses de recherche	500	_
Participation spéciale	1 000	2 227
Divers	500	284
	18 900	15 098

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES SPORTS EN FAUTEUIL ROULANT

DÉPENSES - COMMUNICATION ET PROMOTION

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

	Budget	Réel
	\$	\$
Production – Bulletin	10 000	5 877
Contractuel communications	500	14 <u>-</u>
Photos et photographe	700	258
Outils de promotion	1 000	1 040
Traduction	700	198
Projet Rick Hansen	3 000	
Divers	500	238
	16 400	7 611

TABLEAU I

DÉPENSES – COMMISSIONS SPORTIVES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 1997

	Budget \$	Réel \$
Athlétisme Basket-ball	45 000 44 000	55 887 47 414
Rugby Tennis	35 500 11 500	40 617
	136 000	160 580

Propositions d'amendements

aux réglements généraux

Il est proposé par le conseil d'administration de procéder aux amendements suivants:

#1

À la fin de l'article 5, sur les «membres ordinaires, ajouter la phrase suivante (souligné) à la fin du paragraphe:

...a droit à trois (3) délégués aux assemblées générales de la CORPORATION <u>et</u> <u>doit acquitter sa cotisation annuelle.</u>

>>

#2

À l'article 21 «Officiers», à la fin de la première phrase, de biffer l'extrait (souligné) suivant:

« ...suite à l'entérinement par l'assemblée générale.

>

#3

En concordance, à l'Article 32 c), biffer la dernière phrase qui se lit comme suit:

« Chaque comité provincial présente son président de comité qui représentera la discipline au sein du conseil d'administration pour l'assemblée générale. Sa nomination devra être entérinée.

>>





Règlements généraux

Révisé au 12 septembre 1996

CHAPITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 1 NOM

La présente association est connue et désignée sous le nom de "l'Association québécoise des sports en fauteuil roulant". Pour les fins des présents règlements, l'Association est désignée par le mot "CORPORATION".

ARTICLE 2 SIÈGE SOCIAL

Le siège social est situé à Montréal ou à telle adresse civique que peut déterminer le conseil d'administration de la CORPORATION.

ARTICLE 3 <u>BUTS ET OBJECTIFS</u>

La CORPORATION poursuit les objectifs suivants:

- a) Promouvoir le développement du sport en fauteuil roulant pour l'amélioration de la qualité de vie des personnes ayant un handicap physique;
- b) Offrir un lien de collaboration et d'harmonisation avec les organismes ayant un intérêt dans le domaine du sport en fauteuil roulant;
- c) Favoriser le développement régional des organismes oeuvrant pour le sport en fauteuil roulant et établir un réseau de communication avec les organismes membres;
- d)Conseiller les différents paliers de gouvernement sur les orientations générales et la mise en oeuvre du plan de développement du sport en fauteuil roulant;
- e) Favoriser la création de mécanismes permettant l'intégration concertée des personnes handicapées au sein des structures sportives régulières;
- f) Encourager et sanctionner les compétitions à l'échelle provinciale;
- g) Assurer et superviser les structures permettant le développement de l'excellence sportive;
- h)Soutenir le développement de la recherche dans le domaine du sport et de la condition physique adaptée;
- i) Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions;
- j) Mettre sur pied des campagnes de financement par voie de souscriptions publiques dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

CHAPITRE II MEMBRES

ARTICLE 4 CATÉGORIES DE MEMBRES

Il y a quatre catégories de membres:

- membres ordinaires;
- membres individuels;
- membres affinitaires:
- membres honoraires.





ARTICLE 5

MEMBRES ORDINAIRES

Le membre ordinaire de la CORPORATION est tout regroupement sportif incorporé participant à un réseau de compétition en fauteuil roulant et/ou regroupant un ou plusieurs athlètes handicapé(s) physique(s). Le membre ordinaire a droit à trois (3) délégués aux assemblées générales de la CORPORATION.

ARTICLE 6

MEMBRES INDIVIDUELS

Le membre individuel de la CORPORATION est:

- a) toute personne portant un intérêt au développement du sport en fauteuil roulant et reconnue pour son expérience et sa compétence particulière. Elle doit être proposée par deux (2) membres ordinaires ou individuels, être acceptée par le conseil d'administration et acquitter la cotisation annuelle. Le membre individuel a droit de vote aux assemblées générales de la CORPORATION.
- b) tout administrateur en fonction ou sortant de charge.

ARTICLE 7

MEMBRES AFFINITAIRES

Le membre affinitaire de la CORPORATION est tout organisme ou individu qui, de l'avis du conseil d'administration, souscrit à des objectifs similaires et peut permettre la réalisation de l'atteinte de l'un des buts et objets de la CORPORATION. Le membre affinitaire n'a pas droit de vote aux assemblées générales de la CORPORATION.

ARTICLE 8

MEMBRES HONORAIRES

Le membre honoraire est toute personne que le conseil d'administration reconnaît à ce titre pour ses nombreux services à la cause du sport en fauteuil roulant. Il ne peut être en même temps membre actif et n'a pas droit de vote aux assemblées générales de la CORPORATION.

ARTICLE 9

SUSPENSION ET EXPULSION

Le conseil d'administration peut suspendre ou expulser tout membre qui, de son avis, enfreint les présents règlements de la CORPORATION ou dont la conduite est préjudiciable à cette dernière. Cependant, avant de prononcer toute suspension ou expulsion d'un membre, le conseil d'administration doit, par lettre recommandée, aviser le membre dans un délai de quinze (15) jours, de la date, de l'heure et de l'endroit de l'audition de son cas, et lui fournir la possibilité de faire valoir sa défense. Par la suite, la décision du conseil d'administration sera finale et sans appel.

ARTICLE 10

DÉMISSION

Tout membre peut signifier, par écrit, au secrétaire de la CORPORATION, son intention de se retirer. Telle décision entre alors en vigueur à la date de réception de l'avis écrit au siège social de la CORPORATION. Toutefois, toute décision d'un membre ne le libère pas de ses obligations financières à l'égard de la CORPORATION, y compris le paiement de la cotisation, s'il y avait lieu.

ARTICLE 11

COTISATION

Le conseil d'administration fixe le montant de la cotisation annuelle à être payée soit par chaque membre ordinaire, affinitaire ou individuel.





CHAPITRE III ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

ARTICLE 12 <u>DIVISIONS</u>

Les assemblées générales sont:

- annuelles
- extraordinaires.

ARTICLE 13 QUORUM

Le quorum est de vingt (20) membres individuels ou délégués des membres ordinaires inscrits dans les livres de la CORPORATION.

ARTICLE 14 SCRUTIN

A toute assemblée générale annuelle ou extraordinaire de la CORPORATION.

- a) Les membres individuels et les trois (3) délégués des membres ordinaires ont droit de vote;
- b) Les questions soumises à l'étude de l'assemblée générale sont décidées à la majorité des voix des membres individuels et des délégués des membres ordinaires présents, sauf quand la loi en décide autrement;
- c) Le scrutin se prend par vote ouvert, ou par vote secret si tel est le désir d'au moins deux (2) membres individuels ou délégués des membres ordinaires;
- d) Le président de l'assemblée a un droit de vote prépondérant au cas d'égalité des voix;
- e) Le vote par procuration n'est pas autorisé.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

ARTICLE 15 CONVOCATION

L'assemblée générale annuelle doit avoir lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice financier. Tous les membres ordinaires et individuels doivent y être convoqués par le courrier ordinaire, au moins trente (30) jours à l'avance.

ARTICLE 16 ORDRE DU JOUR

On doit à cette réunion:

- a) Présenter les rapports généraux des activités et des états financiers;
- b) Procéder à l'élection des membres de conseil d'administration;
- c) Nommer un vérificateur qui aura pour mandat de vérifier les livres de la CORPORATION, et formuler une opinion sur le rapport financier annuel qui sera présenté à la prochaine assemblée générale annuelle. Il demeure en fonction jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante.





ARTICLE 17

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

CONVOCATION

L'assemblée générale extraordinaire de la CORPORATION est convoquée par le président de la CORPORATION ou sur demande du conseil d'administration. Telle assemblée peut également être convoquée à la demande écrite de dix pour cent (10%) des membres individuels et des délégués des membres ordinaires de la CORPORATION pour un projet défini, suivant les formalités prévues par la loi.

CHAPITRE IV COMMISSIONS SPORTIVES

ARTICLE 18 COMPOSITION

Tout club sportif de la CORPORATION peut faire partie d'une commission sportive (si elle existe) agréé par elle et y est représenté par un maximum de deux (2) délégués. Le conseil d'administration a le droit de suspendre les fonctions d'une commission, s'il en juge le besoin, ou d'en ajouter une en fonction du développement de cette discipline.

Par ailleurs, une commission sportive peut décider d'accorder un droit de vote à un organisme ou individu, si les 3/4 des membres présents jugent pertinente leur contribution. À partir du moment où une commission sportive est structurée, il doit s'écouler une période de deux (2) ans avant d'être représentée au sein du conseil d'administration.

ARTICLE 19 QUORUM

Le quorum est formé de vingt cinq pour cent (25%) des délégués des clubs sportifs participants à cette commission sportive.

ARTICLE 20 VOTE

Chaque délégué du membre participant n'a droit qu'à un seul vote. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix exprimées.

ARTICLE 21 OFFICIERS

Lors d'une réunion d'une commission sportive, les délégués des membres ayant droit de vote procèdent à l'élection d'un représentant qui siègera au sein du conseil d'administration suite à l'entérinement par l'assemblée générale. Les membres d'une commission sportive peuvent nommer un comité de direction, en fonction de leurs besoins.

Dans le cas où le représentant au sein du conseil d'administration ne peut être présent pour des raisons majeures, un remplaçant, choisi lors des élections pour le poste de président de commission, peut assister avec droit de vote aux réunions du conseil d'administration de la CORPORATION. Le président et le directeur de la CORPORATION doivent toutefois être informés au préalable.

ARTICLE 22 CONVOCATION

Les réunions de la commission sportive ou du comité de direction sont convoquées à la demande du président de la commission sportive. L'avis de convocation est transmis aux membres et aux participants associés au moins dix (10) jours avant la date d'une telle réunion.

ARTICLE 23 POUVOIRS

Une commission sportive est le lieu privilégié de concertation entre les organismes d'un même secteur d'activités. Elle est responsable d'établir un plan d'action et de foumir les orientations de ce plan dans les limites des règles administratives et budgétaires de la CORPORATION applicables à tous et chacune des commissions sportives.





CHAPITRE V CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 24 COMPOSITION

- a) Le conseil d'administration est composé de neuf (9) administrateurs dont cinq (5) élus à l'assemblée générale annuelle et de quatre (4) représentants des commissions sportives qui voient leur nomination entérinée par l'assemblée générale annuelle, selon la répartition suivante:
- cinq (5) administrateurs parmi les membres individuels et les délégués des membres ordinaires, à raison de trois (3) administrateurs en élection à chaque année pair et deux à chaque année impair;
- quatre (4) représentants des commissions sportives;
- un (1) représentant de la commission de basket-ball
- un (1) représentant de la commission d'athlétisme
- un (1) représentant de la commission de rugby
- un (1) représentant de la commission de tennis.
- b) Chaque administrateur ou représentant d'une commission sportive est élu pour un mandat de deux (2) ans.

ARTICLE 25 DÉCHÉANCE

Cesse de faire partie du conseil d'administration et d'occuper sa fonction tout administrateur:

- a) Qui offre sa démission au conseil d'administration dès que ceux-ci l'acceptent par résolution.
- b) Qui est absent à plus de trois (3) réunions régulières consécutives du conseil d'administration.

ARTICLE 26 VACANCES ET REMPLACEMENTS

Si une vacance est créée parmi les membres du conseil d'administration, le poste est comblé par les autres membres du conseil d'administration. Tout nouvel administrateur ainsi élu termine le mandat de son prédécesseur. Même s'il y a vacance(s), le conseil d'administration peut continuer d'agir, en autant qu'il y a quorum.

ARTICLE 27 <u>ASSEMBLÉES DE CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>

- a) Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que nécessaire. Les convocations sont faites par écrit ou par téléphone, avec un avis de cinq (5) jours.
- b) Le quorum de toute assemblée du conseil d'administration est de cinq (5) administrateurs (chaque administrateur n'a droit qu'à un vote qu'il doit donner personnellement).

ARTICLE 28 POUVOIRS

Le conseil d'administration exerce les pouvoirs suivants:

- a) Administre les affaires de la CORPORATION. Personne ne peut engager les fonds de la CORPORATION sans une décision prise au conseil d'administration;
- b)Exerce les pouvoirs et accomplit les actes prévus par les présents règlements et tous ceux que la loi permet dans l'intérêt de la CORPORATION;
- c)A juridiction sur toute personne qui oeuvre à quelque titre que ce soit, y compris les participants au sein de la CORPORATION;
- d) Nomme le président de tout comité particulier;





- e) Adopte les programmes d'action de la CORPORATION;
- f) Etablit les politiques administratives de la CORPORATION;
- g) Administre les affaires courantes de la CORPORATION;
- h) Assure la relation avec les autorités gouvernementales;
- i) Fait rapport à l'assemblée générale annuelle de toutes ses activités, expériences et états financiers et fait part de ses projets;
- i) Adopte les modifications aux règlements généraux de la CORPORATION et les présente à l'assemblée générale annuelle pour ratification;
- k)Nomme parmi les membres élus lors de l'assemblée générale, les officiers de la CORPORATION;
- I)Nomme le ou les représentant(s) au sein du conseil d'administration de l'Association canadienne des sports en fauteuil roulant.

ARTICLE 29 ÉTATS FINANCIERS

L'exercice financier se termine le trente-et-un (31) mars. Les états financiers doivent être approuvés par le conseil d'administration pour l'année se terminant à cette date et être soumis à l'assemblée générale annuelle.

CHAPITRE VI PROCÉDURES D'ÉLECTION

ARTICLE 30 <u>ÉLIGIBILITÉ</u>

Pour être éligible comme administrateur, le candidat doit être un membre individuel ou un délégué d'un membre ordinaire.

ARTICLE 31 PROCÉDURE

A toute assemblée générale de la CORPORATION, le président de l'assemblée détermine sa procédure des délibérations, y compris le temps et les moyens relatifs aux ajournements et aux élections.

ARTICLE 32 ÉLECTION

- a)L'assemblée générale choisit un président d'élection parmi les personnes présentes. S'il est délégué d'un membre individuel ou un délégué d'un membre ordinaire, il n'a droit de vote qu'en cas d'égalité des voix.
- b) L'assemblée générale choisit deux (2) scrutateurs de préférence n'ayant pas droit de vote. Dans l'éventualité où cela s'avérait impossible, ceux-ci ont droit de vote s'ils sont délégués de membre ordinaire ou membre individuel.
- c) Le membre individuel et le délégué du membre ordinaire peuvent proposer celui ou ceux qu'il veut voir siéger au conseil d'administration. Chaque comité provincial présente son président du comité qui représentera sa discipline au sein du conseil d'administration pour l'assemblée générale. Sa nomination devra être entérinée.
- d) Les candidats sont libres de refuser ou d'accepter.
- e) Il y a élection s'il y a plus de candidats (ayant accepté) que de postes ouverts.





CHAPITRE VII COMITE ÉXÉCUTIF

ARTICLE 33 COMPOSITION

Le comité exécutif de la CORPORATION est composé de cinq (5) membres, soit le président, le vice-président, le trésorier et le secrétaire du conseil d'administration, de même que d'un administrateur délégué. Les membres de ce comité sont nommés au sein du conseil d'administration pour un mandat d'un an, à la première réunion du conseil qui suit l'assemblée générale annuelle.

ARTICLE 34 VACANCES

Le conseil d'administration peut, en choisissant parmi ses membres, combler toute vacance survenant au sein du comité exécutif pour quelque raison que ce soit.

ARTICLE 35 ASSEMBLÉE DU COMITÉ ÉXÉCUTIF

Le comité exécutif se réunit aussi souvent que jugé nécessaire sur demande du président ou d'au moins deux (2) de ses membres. L'avis de convocation transmis par courrier ordinaire ou donné verbalement selon l'urgence de la situation est de quarante-huit heures et le quorum est fixé à trois (3) membres. Une assemblée du comité exécutif peut être tenue sous la forme d'une conférence téléphonique.

ARTICLE 36 POUVOIRS

Le comité exécutif possède tous les pouvoirs qui lui sont conférés par le conseil d'administration, à l'exception de ceux expressément réservés à ce dernier par la loi, ceux qui requièrent l'approbation des membres individuels et des délégués des membres ordinaires ainsi que tous les pouvoirs que ces administrateurs peuvent se réserver par règlement.

Le comité exécutif doit rendre compte de ses activités à chaque assemblée des administrateurs, et ces demiers peuvent modifier, confirmer ou infirmer les décisions prises par le comité exécutif.

CHAPITRE VIII OFFICIERS

ARTICLE 37 COMPOSITION

Ils sont nommés par les administrateurs lors de l'assemblée générale annuelle ou lors de la première réunion du conseil d'administration.

ARTICLE 38 PRÉSIDENT

- a) Peut présider toutes les assemblées du conseil d'administration et toutes les assemblées générales de la CORPORATION;
- b) Est le représentant officiel de la CORPORATION;
- c) Décide de tous les points d'ordre et est chargé de faire observer le protocole des assemblées délibérantes;
- d) Veille à ce que tous les membres du conseil d'administration remplissent leurs devoirs respectifs;
- e) Signe avec le secrétaire les procès-verbaux des réunions qu'il préside et signe avec le trésorier ou une personne désignée par le conseil d'administration, les chèques à émettre;



- f) Vote pour l'approbation ou le rejet d'une proposition en cas d'égalité des voix dans les assemblées générales ou assemblées du conseil d'administration:
- g) Soumet à l'assemblée générale annuelle un rapport écrit de ses activités;
- h) Soumet à l'Association canadienne des sports en fauteuil roulant un rapport écrit des activités de l'Association québécoise.

ARTICLE 39 VICE-PRÉSIDENT

- a) Aide le président dans toutes les affaires de la CORPORATION;
- b) Assure l'intérim, en cas d'absence du président à une assemblée;
- c) Assume les fonctions de président jusqu'à la nomination d'un nouveau président par le conseil d'administration, en cas d'absence prolongée ou de démission de ce demier.

ARTICLE 40 TRÉSORIER

- a) Voit à la tenue des livres de comptabilité de la CORPORATION;
- b) Peut signer, concurremment avec le président, tous les chèques tirés de la banque ou la caisse populaire où sont déposés les fonds de la CORPORATION, pour payer toutes les sommes autorisées;
- c) A la responsabilité du compte de banque;
- d) Fait part des dépenses et recettes encourues depuis la dernière assemblée, à chaque année;
- e) Transmet ses livres de comptabilité au vérificateur, s'il y a lieu, et dresse un rapport pour l'assemblée annuelle, à la fin de l'exercice financier.

ARTICLE 41 SECRÉTAIRE

- a) Rédige et signe les procès-verbaux de toutes les réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration. Il signe les procès-verbaux avec le président;
- b) Voit à l'élaboration et à la transmission des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration;
- c) A la garde de tous les documents et archives de la CORPORATION qui devront être gardés au siège social de la CORPORATION;
- d) Fait les convocations et prépare, de concert avec le président, les ordres du jour;
- e) Rédige, reçoit et conserve toute la correspondance officielle de la CORPORATION;
- f) En cas d'absence du secrétaire, le conseil d'administration nomme un pro tempore.

CHAPITRE IX COMITÉS PARTICULIERS

ARTICLE 42 FORMATION

Pour des fins définies, le conseil d'administration peut créer des comités particuliers et établir les règles relatives à leur fonctionnement. Le responsable de chacun de ces comités est choisi par le conseil d'administration.





ARTICLE 43 RAPPORTS

Les comités particuliers doivent, sur demande, faire rapport de leur travail au conseil d'administration.

ARTICLE 44 POUVOIRS

Les comités particuliers traitent des objets pour lesquels ils ont été formés et ils relèvent du conseil d'administration.

CHAPITRE X AMENDEMENT ET DISSOLUTION

ARTICLE 45 AMENDEMENT

- a) Le conseil d'administration peut adopter des règlements nouveaux, abroger ou modifier ceux qui sont en vigueur;
- b) Ces amendements devront être approuvés par uine majorité simpe (50% +1) sauf si un pourcentage supérieur est requis par la loi des membres individuels et des délégués des membres ordinaires présents à l'assemblée générale.
- c) Ces règlements sont effectifs jusqu'à la prochaine assemblée générale.

ARTICLE 46 DISSOLUTION

- a) La CORPORATION ne peut être dissoute que par le vote du quatre cinquième (4/5) des membres individuels et des délégués des membres ordinaires de la CORPORATION présents à une assemblée générale spécialement convoquée dans ce but par un avis de trente (30) jours, donné par écrit à chacun des membres individuels et ordinaires;
- b)Si la dissolution est votée, le conseil d'administration devra remplir auprès des autorités publiques les formalités prévues par la loi; c)La liquidation des biens après celle des dettes sera dévolue à un autre organisme de charité incorporé et exercant une activité analogue.

CHAPITRE XI DISPOSITIONS FINANCIÈRES

ARTICLE 47 <u>EFFETS BANCAIRES</u>

Trois (3) personnes sont autorisées à signer les chèques, billets ou autres effets bancaires de la CORPORATION en l'occurrence le président, le trésorier et le directeur général.

ARTICLE 48 EMPRUNT

Le conseil d'administration peut, lorsqu'il le juge opportun:

- a) Faire des emprunts de deniers sur le crédit de la CORPORATION.
- b) Emettre des obligations ou autres valeurs de la CORPORATION et les donner en garantie ou les vendre pour les prix et sommes jugés convenables.
- c)Nonobstant les dispositions du Code Civil, hypothéquer, nantir ou mettre en gage les biens mobiliers ou immobiliers présents ou futurs de la CORPORATION pour assurer le paiement de telles obligations ou autres valeurs, ou donner une partie seulement de ces garanties pour les mêmes fins et constituer l'hypothèque, le nantissement ou le gage ci-dessus mentionné par acte de fidéicommis, conformément aux articles 28 et 29 de la Loi sur les pouvoirs spéciaux des corporations ou de toute autre manière.
- d) Hypothéquer ou nantir les immeubles ou donner en gage autrement frappés d'une charge quelconque les biens meubles de la corporation ou donner ces diverses espèces de garanties pour assurer le paiement des emprunts faits autrement que par émission d'obligations, ainsi que le paiement ou l'exécution des autres dettes, contrats et engagements de la CORPORATION.

ARTICLE 49 FINANCEMENT

Le conseil d'administration peut, s'il en juge la nécessité, procéder à des campagnes de financement par voie de souscription publique ou autres.





